



CADRE D'INTERVENTION

CONSEILS ET SERVICES OFFERTS EN NORMALISATION COMPTABLE,
PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET FINANCEMENT

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2024

Table des matières

1. Préambule	4
2. Principes guidant la normalisation, l'information financière et le financement	4
3. Objectifs	4
4. L'offre de services en normalisation, information financière et financement	4
4.1 Rapports financiers	4
4.2 Services-conseils	5
4.3 Représentation	5
4.4 Principales publications.....	6
4.5 Pilotage de PERFORM	6
4.6 Financement.....	6
5. Nous joindre	7

1. Préambule

Conformément à l'article 7 de sa loi constitutive, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et de leurs citoyennes et citoyens, notamment en s'assurant que l'administration municipale gère sainement les deniers publics. De plus, il aide et soutient les municipalités dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans le respect de leur autonomie.

Le présent cadre d'intervention vient préciser l'offre de services de la Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement (DNIFF) en matière de conseils et de services offerts en normalisation comptable, présentation de l'information financière et financement.

2. Principes guidant la normalisation, l'information financière et le financement

- Neutralité du Ministère et de ses employés à l'égard des municipalités.
- Respect de l'autonomie municipale.
- Conseils et promotion des règles et des bonnes pratiques de la gestion municipale.
- Collaboration avec le milieu municipal et les associations.

3. Objectifs

- Favoriser une saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens.
- Agir de manière proactive pour minimiser les incidences financières des dysfonctionnements éprouvés par certaines municipalités.
- Collecter l'information financière qui est transmise par les organismes municipaux pour les besoins du MAMH et ceux des autres ministères, et la rendre disponible à l'ensemble des citoyens.

4. L'offre de services en normalisation, information financière et financement

Afin de s'acquitter de son mandat, la DNIFF offre les services suivants en ce qui concerne la normalisation comptable, l'information financière et le financement.

4.1 Rapports financiers

La DNIFF procède à la mise à jour des formulaires prescrits servant à la préparation et à la transmission du rapport financier. De plus, elle fait un suivi auprès des organismes municipaux qui n'ont pas transmis leur rapport financier dans les délais prescrits. Finalement, elle s'assure que les informations financières transmises sont disponibles pour l'ensemble des citoyens.

4.2 Services-conseils

Dans le cadre de son mandat, la DNIFF offre aux organismes municipaux des conseils spécialisés dans le domaine des finances et de la comptabilité municipales. De façon non limitative, les informations et les conseils qui peuvent être transmis par la DNIFF portent sur les sujets suivants :

- La comptabilisation de transactions particulières;
- La gestion des accès dans PERFORM;
- La présentation d'information financière dans le rapport financier;
- La transmission du rapport financier.

4.3 Représentation

La représentation de la DNIFF au sein de groupes de travail et de divers comités consultatifs est automatique lorsque leur mandat général est de servir de lieu d'échange d'informations et de concertation avec les associations représentant les gestionnaires municipaux et les professionnels travaillant dans les domaines de la gestion financière, de la vérification et de la fiscalité municipale.

Ainsi, la DNIFF participe à des groupes de travail et à divers comités consultatifs afin d'apporter son expertise dans la pratique des normes comptables au sein de différents organismes, notamment :

- le Groupe de travail sur la présentation de l'information financière;
- le Comité consultatif sur les finances municipales;
- le Groupe de travail – Administrations municipales de l'Ordre des CPA du Québec.

Il est à noter que la DNIFF peut participer à d'autres groupes de travail selon les besoins dans le cadre de son champ de compétence.

La DNIFF offre également des conférences sur les nouveautés et points d'intérêt en matière de gestion et de reddition de comptes financières lors de différents événements, dont :

- le congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
- le séminaire de la COMAQ;
- le colloque de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec.

Enfin, la DNIFF joue un rôle-conseil et offre une expertise en matière d'informations financières et de normalisation comptable pour les autorités du Ministère et, plus largement, pour le gouvernement du Québec à l'échelle pancanadienne.

4.4 Principales publications

La DNIFF prépare et publie plusieurs documents de référence en matière de finances municipales, notamment :

- Le Manuel de la présentation de l'information financière municipale

Le Manuel de la présentation de l'information financière municipale a pour but de fournir aux administrateurs municipaux et à toutes les personnes actives dans le domaine municipal les éléments de base pour assurer une présentation adéquate et uniforme de l'information financière.

- Les instructions aux municipalités et aux auditeurs

L'équipe de la normalisation donne des instructions aux municipalités et aux auditeurs, notamment dans le cadre des programmes faisant l'objet d'un audit ou d'une mission de procédures convenues comme la TECQ, le FIMEAU volet 1 et volet 2, le PRIMEAU 2023 volet 2, le PRABAM et le FRR volet 4.

- Profil financier

Le profil financier d'une municipalité locale permet d'obtenir, dans un même document, différentes données financières et fiscales, des ratios calculés à partir de ces données ainsi que des comparaisons avec différents groupes de municipalités. Des indices permettant de comparer les municipalités entre elles pour une année donnée sont également présentés.

- Richesse foncière uniformisée (RFU)

La RFU permet de mesurer et de comparer la capacité des municipalités à générer des revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes. Elle peut servir au partage des dépenses des organismes intermunicipaux, tels que les régies intermunicipales, ainsi que comme base de répartition par les municipalités régionales de comté.

4.5 Pilotage de PERFORM

La prestation électronique pour la reddition financière des organismes municipaux (PERFORM) est utilisée par les organismes municipaux et leurs mandataires pour remplir le formulaire du rapport financier et des autres documents financiers qui l'accompagnent et les transmettre au Ministère. Les travaux de développement de PERFORM se poursuivent afin d'ajouter de nouvelles fonctionnalités qui répondent aux besoins des organismes municipaux.

La DNIFF développe aussi des guides pour soutenir les utilisateurs de PERFORM.

4.6 Financement

La DNIFF offre un soutien à la mission de la Direction de l'accompagnement et des finances municipales concernant l'approbation des actes financiers des organismes municipaux.

5. Nous joindre

Pour bénéficier de conseils en matière de normalisation comptable et de présentation de l'information financière ou pour obtenir davantage de renseignements sur la présente offre de services, veuillez communiquer avec la Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement du Ministère à l'adresse suivante :

Direction de la normalisation, de l'information financière et du financement

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau

Aile Chauveau, 1^{er} étage

Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2010

Courriel : information.financiere@mamh.gouv.qc.ca

